



*"La naissance et
l'enfantement, par l'espoir
qu'ils soulèvent, devraient
n'être que liberté !"*

Contactez-nous



www.tigenel.fr



tigenelbzh@gmail.com



@tigenelbzh



06 67 43 38 53

06 62 11 40 03



4 impasse Guy Ropartz
56600 Lanester

Adhérez

10 EUROS POUR SOUTENIR L'ASSOCIATION
WWW.HELLOASSO.COM/ASSOCIATIONS/TI-GENEL



Merci de ne pas me jeter sur la voie publique !



**Pour une Maison
de Naissance en
Bretagne**



QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes une association de professionnelles et d'usagers réunis autour du projet de création d'une Maison de Naissance dans la région Bretagne.

Aujourd'hui, il existe 8 Maisons de Naissance en France, mais aucune encore en Bretagne.

Notre association vise à fédérer les gens autour de ce projet !

une Maison de Naissance (MdN)

QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une structure qui permet aux couples, dont la femme a une *grossesse physiologique*, d'avoir un *accompagnement global* (c'est-à-dire être accompagné par la ou les mêmes sages-femmes pour le suivi de grossesse, l'accouchement et le post-partum). Ces structures proposent un accompagnement *personnalisé* au cours duquel la *physiologie*, *l'intimité* et la *sécurité* sont respectées.

La Maison de Naissance doit être créée en partenariat avec un hôpital mais les sages-femmes y exercent de manière *autonome*.

POURQUOI ?

- Pour *élargir enfin l'offre de soins* en Bretagne en matière de lieu de naissance et avoir une alternative à l'accouchement à l'hôpital pour les couples qui le désirent.
- Pour *répondre à une demande* de plus en plus forte.
- Pour bénéficier d'un accompagnement sécuritaire avec une *moindre médicalisation*.
- Pour permettre un retour à domicile dans les heures qui suivent la naissance.



2021

Fin de l'expérimentation, début d'une nouvelle ère

L'expérimentation des Maisons de Naissance a débuté en France en 2015 et a été jugée favorable par les institutions supérieures.

Les Maisons de Naissance sont des *structures de soins innovantes* dotées de nombreux atouts qui rejoignent les intentions gouvernementales sur "Les 1000 premiers jours" ainsi que le plan de santé "Ma santé 2022".

La loi du 14 décembre 2020 (loi de financement de la sécurité sociale 2021) entérine la pérennisation des Maisons de Naissance existantes et ouvre la possibilité d'en créer de nouvelles sur tout le territoire français.